

## PROJET 2 : ANALYSE DE LA PRATIQUE

### *Programme*

Durée : par sessions de 2 heures

Animateur : psychologue

#### **Définition générale**

Indispensable à la pratique des bénévoles visiteurs de prison, l'objectif de l'analyse de la pratique est d'aborder des situations, de ses aspects les plus simples aux plus complexes de manière commune et interdisciplinaire. Il s'agit d'appréhender à la fois le fonctionnement psychique individuel et les dynamiques institutionnelles, en les reliant à de bases théoriques concernant la communication, les relations interpersonnelles, les enjeux de la relation d'aide (transfert et contre-transfert), les besoin et développement de l'adulte.

Ces moments d'écoute de soi et des autres et de partage, permettent de distancier ressentis et situations, de conscientiser sa place et son positionnement auprès des personnes détenues visitées, dans l'institution et dans le réseau des partenaires.

Basées sur la charte et la déontologie du visiteur de prison membre de l'ANVP, ces sessions contribuent plus particulièrement à développer une culture commune via l'entraide en s'offrant à l'écoute, à développer le lien d'appartenance et les compétences relationnelles dans un groupe et avec des intervenants inter et multi-disciplinaires, le travail sur la posture et la notion de responsabilité, de procéder à une analyse collective pour être en lien avec la personne détenue accompagnée, ses émotions, ses représentations, motivations, et pour favoriser son autonomie, sa réflexion et trouver ses voies d'action.

En impulsant une attitude réflexive, ces sessions permettent d'élaborer ce qu'ils engagent dans la relation aux personnes détenues, de renforcer le travail sur la mise en oeuvre d'une communication respectueuse de soi et de l'autre permettant un positionnement adapté à la fonction occupée, élaborer sa réflexion en lien avec son identité et ses pratiques bénévoles et associatives, identifier ses modèles mentaux et ses grilles de lecture pour s'en libérer

Cette prise de distance intellectuelle associée à une connexion émotionnelle ajustée est la base nécessaire pour une qualité de vie dans la mission bénévole et une écoute adaptée des personnes détenues.

Par l'apport d'outils et de modèles de compréhension, les bénévoles doivent aboutir par la prise de recul, l'analyse, la compréhension, à la recherche d'options permettant de mieux gérer ces situations complexes.

Ces groupes permettent enfin d'ajuster les pratiques entre les participants et de renforcer ainsi la cohésion. Le fait d'analyse ensemble les situations permet des ajustements. Le travail s'appuie sur des concepts et des connaissances qui font l'objet d'apports ponctuels accompagnés au besoin de supports écrits.

#### **Particularités de l'analyse de la pratique**

1. **Discrétion** sur les confidences reçues.
2. Echange avec la personne détenue sur le principe d'**égalité**.
3. **Ne pas chercher à savoir, ni à juger** le motif d'incarcération.
4. **Ne pas être dans une démarche d'évaluation** de la personne détenue.
5. **Assumer consciemment son propre contre-transfert** à l'égard des personnes détenues.

Lors de ces sessions, il est question de verbaliser, écouter et travailler l'écoute et la parole sur une pratique qui est commune aux visiteurs de prison : la visite de personnes détenues dans un environnement contraint, la détention.

L'évocation des personnes détenues, des situations, des paroles entendues lors de cette pratique sert de support à la parole des participants au groupe mais ne devient pas l'objet de leur travail.

L'objet du groupe, c'est de témoigner non de ce qu'ils croient savoir sur les personnes qu'ils rencontrent dans le cadre de leur activité de visiteur de prison, mais de ce que « cela leur fait » à eux-mêmes de vivre ces situations et ces rencontres avec des personnes détenues qui doivent être considérées comme des semblables : d'autres êtres humains demandeurs de cette relation d'écoute et de parole. Car nous sommes convaincus que la personne humaine se construit par l'échange.

## PROJET 2 : ANALYSE DE LA PRATIQUE

Ces sessions permettent aussi aux bénévoles de verbaliser en les clarifiant, à partir de situations concrètes rencontrées par rapport aux institutions qui les encadrent : l'association et l'administration pénitentiaire, les différents éléments des situations complexes : faits, ressentis, jugements, généralisations, croyances, ... et de mettre en situation ce qui se joue dans l'espace de la relation pour chacun des protagonistes : messages, impact émotionnel, comportements, processus de pensée, ...

### Rôle de l'animateur

A chaque réunion d'analyse de la pratique, l'intervenant professionnel apporte des éléments pouvant éclairer les visiteurs de prison sur les comportements des personnes détenues et sur les moyens permettant de faciliter les relations entre le visiteur de prison et la personne détenue.

Cette intervention régulière du professionnel aborde généralement les éléments suivants :

- les troubles de la personnalité (psychotiques, états limites, déni, manipulation, ...)
- la crise suicidaire (anxiété, dépression, passage à l'acte, prévention et postvention, ...)
- les situations conflictuelles tant avec les personnes détenues qu'avec les institutions.

L'animateur ne doit exercer que des fonctions de régulation du groupe (organisation de la parole, rappel aux règles et à l'objet, propositions de reformulation, etc.) ; il ne doit revendiquer aucune compétence technique étrangère ou supérieure à celles partagées par les participants, et s'interdire toute posture évaluatrice, montrant en cela le bon exemple aux autres participants.

Un animateur psychologue, comme tout autre porteur d'expertise ou d'autorité, doit s'astreindre à faire oublier cette particularité pour remplir correctement son rôle.

Pour dissuader les visiteurs de se focaliser sur leurs présupposés concernant les personnes détenues, l'animateur doit s'interdire toute autre qualification des personnes visitées que la seule dont ils doivent faire état : ils sont détenus, ils sont en prison, et c'est en vertu de cette situation que leur est proposé l'exercice du droit d'avoir un visiteur.

Le travail d'analyse des pratiques demande de « s'arrêter » sur des situations vécues ou de de questionnement. Cette matière à échange dans le groupe contribue à l'enrichissement de chacun, d'autant qu'il suscite un apport théorique ou d'éclairage de la part du professionnel. Cette nécessité de « s'arrêter » sur des situations peut demander du temps. Ce temps de traitement par les professionnels dépend de la complexité des situations, du niveau de maturité, de l'expérience des participants, des méthodes choisies et des outils apportés par l'intervenant, de la taille du groupe.

### Fonctionnement

Afin que chacun puisse s'exprimer en séance, l'animateur fait en sorte que le nombre de participants soit limité à 8 personnes.

En effet, cela permet d'optimiser les possibilités de rejoindre chacun des participants dans ses préoccupations en évitant de générer trop de frustrations (il est parfois difficile de traiter l'ensemble des situations apportées dans la même séance).

Le groupe de parole se réunit tous les 3 mois si possible, avec planification des dates à l'avance, pour une durée de 2 heures par séance, soit une journée de 8 heures.

L'animateur prévoit les interventions et la participation effective de tous au tour de parole : quelqu'un prépare sa prise de parole et la présente, les autres s'y associent librement, on écarte les jugements et les conseils. La parole et la communication sont canalisées et disciplinées dans le respect de la charte et de la déontologie du visiteur ANVP et la confidentialité des échanges est obligatoire.

---

## PROJET 2 : ANALYSE DE LA PRATIQUE

### *Quelques retours de bénévoles ayant suivi cette formation :*

- *« Ces sessions nous aident à y voir plus clair dans les thèmes comme le refus des visites, la mort d'une personne suivie, la manipulation à notre égard, l'attitude à avoir face à leur demande d'aide de poursuivre la relation à l'approche de leur sortie, ... »*
- *« La tenue régulière permet de créer un esprit de groupe et de confiance, ce qui contribue à la l'efficacité de l'exercice. »*
- *« A partir d'un cas concret apporté par l'un de nous, chacun peut donner son avis selon ses connaissances, expérience, vécu, ... puis la psychologue en fait la synthèse en donnant son éclairage professionnel. Ainsi, nous abordons des problèmes auxquels nous pouvons aussi être confrontés et les anticiper, et la personne repart apaisée. »*
- *« L'affect influence souvent notre comportement los de nos visites. L'énergie du groupe et le professionnalisme de la psychologue permettent de remettre la situation dans un contexte adapté. Ces séances sont une évidence pour pouvoir mener à bien notre action de visiteur. »*
- *Le rythme régulier de cette formation a l'avantage de ne pas laisser « stocké » en moi des questionnements relatifs à ma manière de vivre certaines interventions en détention psychologiquement et émotionnellement chargées. Pouvoir reformuler mes questionnements, mes incompréhensions, trouver en moi un certain nombre de réponses adaptées est essentiel. »*
- *« J'ai pris conscience du cadre mental à établir (moi et la personne détenue), et redécouvert l'importance d'une écoute pas seulement bienveillante, mais exigeante et active. »*
- *« Régulièrement lors de mes visites, je puise certains outils précieusement développés lors de nos sessions de formation. »*
- *« Nos expériences partagées nous donnent à chaque session une meilleure compréhension de notre écoute et de notre approche des personnes visitées, et nous confortent dans notre démarche d'écouter de personnes détenues. »*
- *« Ces séquences permettent de se maintenir à jour et de se remettre en mémoire les enseignements de la formation écoute et accompagnement par l'apport d'outils tout de suite mobilisables. »*